



Retrait de permis suite a un controle

Par **Marie**, le **06/11/2012** à **21:44**

Bonjour,

suite à un simple controle routier, mon ami a subit un controle d'alcootest cet été. A la gendarmerie, ils ont relevé un taux d' alcoolémie de 0,64 g/l. Il doit passer une visite médicale auprès d'un médecin agréé, et est convoqué au Tribunal en Février. Le problème est qu' il ne veut pas se rendre à la visite médical car ses habitudes de consommer de l'alcool sont fréquentes et il pense que cela sera inscrit dans les examens sanguins et n'est pas prêt pour entreprendre un traitement auprès d'un médecin.

Ma question est :

que va-t-il se passer si il ne sent rend pas à la visite médicale, en sachant qu'il dit être prêt à perdre son permis de conduire définitivement ?

Il y aura-t-il des répercussions financières, il est sans emploi, le jour de sa présentation au tribunal?

le juge sera-t-il au courant ?

Merci de votre aide.